

La journée du 23 mars 2023 : une réussite ?

Nous étions nombreux à déambuler ce jeudi 23 mars malgré le temps pluvieux, très nombreux même, pour réclamer le retrait de la loi sur les retraites qui a été votée par le Sénat mais pas par l'Assemblée nationale élue, pourtant, au suffrage universel : l'emploi du 49ème article, 3ème alinéa, de la Constitution s'est substitué à la représentation de citoyens ! La démocratie formelle y a laissé des plumes et la démocratie sociale a été bafouée.

Oui, la République est dans la rue quand le pouvoir exécutif ne respecte pas l'esprit de la Loi.

Le droit à l'insurrection n'est pas reconnu dans la Constitution gaulliste de 1958-1962 ; mais il est, de fait, à l'origine de cette Constitution comme il l'était pour les constitutions précédentes : la Résistance, la défaite, la destitution de l'Empereur Napoléon III et la Commune de 1871, la fin de la monarchie louis-philipparde, les Trois Glorieuses et, avant elles, les constitutions révolutionnaires nées de la réunions des Etats généraux en 1789 ...

Le peuple, celui des citoyens et des travailleurs, est le souverain depuis cette date, et il est le maître auquel les dirigeants doivent rendre des comptes.

Pourquoi cette inique loi sur les retraites ?

La capitalisation des retraites, qui n'est pas évoquée dans le texte gouvernemental, est pourtant l'obsession du prétendu chef de l'État qui veut plaire aux banques privées qu'il a d'ailleurs servi dans le passé, **en mettant fin au régime de retraite par répartition**. Les bas salaires, d'une part, et les exemptions accordées aux grandes entreprises capitalistes, de l'autre, allongent démesurément l'âge de départ à la retraite – 64 ans - et le nombre d'années de cotisation à payer - 43 années. Pendant ce temps-là, la plus-value capitaliste s'accroît jusqu'à ne plus savoir qu'en faire, à part de l'inflation. **Plus la plus-value augmente et moins il en reste pour les salaires !** Car c'est sur la richesse produite par les travailleurs, à quelque niveau qu'ils soient, que s'établissent la plus-value et les rémunérations des employés du capitalat. Plus la plus-value est à un taux élevé moins les salaires sont gras ...

Voilà ce qu'il faut changer. **La LOI doit limiter la plus-value** à 10/15 % de la richesse produite et, du coup, les salaires seront nettement valorisés et le poids des retraites par répartition ne posera plus de problème, aussi petit soit-il !

Les actifs, en proportion moins nombreux, pourront, sans problème, payer les retraites plus confortables qu'aujourd'hui aux vieux travailleurs qui sont encore nombreux à être issus du *baby boom* qui est lié à l'après-guerre, et même à la guerre, et qui s'est achevé dans les années 1960 ... **L'ignorance crasse, réelle ou affectée, des dirigeants politiques actuels, oublie de compter l'allongement de l'espérance de vie, aujourd'hui globale, comme le progrès le plus notable de l'humanité depuis deux millions d'années !** Ils en font, au contraire, l'instrument de leur politique restrictive pour la majeure partie du Peuple et si lucrative pour ce bon dieu de capitalat !

Capitalismus delendus est.